



DOSSIER DE PRESSE



Seconde Assemblée des territoires d'Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Un outil unique au service de la démocratie locale

Vendredi 31 mars - Frontignan (34)



CONTACTS PRESSE

Laurianne PERIE | 05 61 33 53 39 - 06 19 45 88 18 | laurianne.perie@laregion.fr
Service de presse Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée
Toulouse - 05 61 33 53 49 | 52 75 - service.presse@midipyrenees.fr
Montpellier - 04 67 22 80 47 | 81 31 - presse-region@laregion.fr
www.laregion.fr



© Emmanuel Grimaud

“ Une Assemblée des territoires en action, pour renforcer le dialogue et accélérer l’innovation en Occitanie / Pyrénées-Méditerranée ”

« Après son installation, en novembre dernier à Albi (81), l’Assemblée des territoires d’Occitanie / Pyrénées-Méditerranée est maintenant en action. Cet outil de démocratie locale, unique en France, a pour objectif de mieux prendre en compte la diversité de notre vaste Région, d’inscrire l’action régionale dans la proximité et de co-construire un nouveau cadre de dialogue entre collectivités.

Les premiers travaux menés ont déjà permis de nourrir un appel à manifestation d’intérêt lancé par la Région en décembre dernier pour encourager le développement des tiers lieux.

À l’occasion de cette seconde session, la Région va saisir l’Assemblée des territoires officiellement sur 4 sujets majeurs : la politique des bourgs-centres, le tourisme expérientiel, les circuits alimentaires de proximité en restauration collective, et les usages numériques et collaboratifs au service du développement territorial.

Le travail que mènera cette Assemblée nous permettra ainsi de mieux adapter nos futurs

dispositifs aux besoins réels et spécificités de terrain.

Je l’ai dit et je le répète : je crois en la République des territoires et en l’intelligence collective. Dans notre région si vaste et si diverse, je veux que chaque territoire prenne toute sa place. Cela nous permettra d’agir de façon différenciée, avec pertinence.

L’action collective est synonyme d’efficacité, d’accélérateur de croissance, de développement et d’innovation pour nos territoires et nos entreprises.

Pragmatisme et proximité seront nos mots d’ordre pour faire d’Occitanie / Pyrénées-Méditerranée une Région pionnière et exemplaire en termes d’efficacité de ses politiques et de démocratie locale. »

Carole Delga, présidente de la Région Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée



En quelques mots ... L'Assemblée des territoires, c'est quoi ?

La Région organise la première session de l'Assemblée des Territoires, un ambitieux dispositif de démocratie territoriale, unique en France, un espace de dialogue entre les territoires et le Conseil régional et entre les territoires entre eux.

Cet organe consultatif a pour vocation d'inscrire l'action régionale dans la proximité et de faciliter la mutualisation des expériences entre les territoires et la diffusion de l'innovation.

⇒ **La composition de l'Assemblée des territoires**

L'Assemblée des Territoires est constituée de 158 élus locaux ne siégeant pas au Conseil régional, désignés de façon paritaire par les territoires de projets, avec la volonté d'être en adéquation avec les territoires vécus : Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux, Pays, Parcs naturels régionaux, Métropoles,

Ce sont les structures qui ont librement choisi leurs représentants.

⇒ **Ses objectifs**

- prendre en compte la diversité régionale et faire vivre l'équité territoriale,
- inscrire l'action régionale dans la proximité,
- co-construire un nouveau cadre de dialogue entre collectivités.

⇒ **Ses missions**

- être un espace de concertation et de proposition pour la Région, dans le cadre de ses compétences : l'Assemblée des territoires sera consultée, par exemple, sur les chantiers structurants, les grandes politiques et dispositifs régionaux (Schéma Régional du Tourisme et des Loisirs, dispositif Bourgs-Centres, future politique numérique...). La Région y sera à l'écoute en permanence.
- constituer un lieu de capitalisation, d'échange de bonnes pratiques, de mutualisation et de mise en réseau des territoires : l'Assemblée des territoires sera un espace de mise en réseau, entre les territoires et la Région, un lieu source et ressources pour les territoires et pour la Région.
- favoriser le développement des expérimentations et des pratiques innovantes dans la mise en œuvre des politiques publiques : identification de sites pilotes, accompagnement d'initiatives innovantes, mise en réseau et capitalisation... Cette instance doit être un vrai laboratoire d'innovation publique territoriale.



Une Assemblée des territoires en action et opérationnelle

▲ L'installation de l'Assemblée des territoires

Cette seconde session de l'Assemblée des territoires d'Occitanie / Pyrénées-Méditerranée permet notamment à ses 158 élus :

- d'élire leurs **2 co-présidents transitoires**,
- d'adopter le **règlement intérieur**,
- et de mettre en place toutes les **instances de gouvernance et de travail**, qui se veulent souples et opérationnelles.

4 groupes de travail vont ainsi se constituer sur les thématiques transversales suivantes : « Attractivité et innovation », « Qualité de vie et cohésion sociale », « Solidarités territoriales » et « Territoire en transition durable ».

▲ Une réflexion engagée sur 4 sujets majeurs

La session de ce 31 mars est également l'occasion pour la Région de **saisir officiellement l'Assemblée des territoires sur 4 sujets majeurs** :

- la politique des bourgs-centres,
- le tourisme « expérientiel » ou tourisme « créatif »,
- les circuits alimentaires de proximité en restauration collective,
- les usages numériques et collaboratifs au service du développement territorial.

① La politique des bourgs-centres :

Il s'agit du premier dispositif territorialisé innovant de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, dont les grands principes ont été adoptés en décembre

dernier. Une contribution est attendue dès la fin de la session de travail de ce 31 mars, afin d'enrichir sa mise en œuvre opérationnelle.



© Dominique Viet

Zoom sur ... le dispositif bourgs-centres

La structuration territoriale d'Occitanie / Pyrénées-Méditerranée se caractérise par une forte majorité de communes de très petite taille : 61 % des communes comptent moins de 500 habitants.

Par son rôle de chef de file dans le domaine de l'aménagement du territoire et, plus particulièrement dans le cadre de sa politique territoriale, la Région a décidé de soutenir les investissements publics locaux visant à renforcer l'attractivité et le développement des bourgs-centres.

La Région souhaite soutenir les communes rurales et périurbaines qui jouent un rôle pivot ou de centralité vis-à-vis de leur territoire environnant et qui, sur la base d'un diagnostic partagé, seront invités à définir une stratégie d'aménagement et de développement durable de leur fonction de bourg-centre.

Cette stratégie devra s'appuyer sur des projets concernant : la qualification du cadre de vie ; la valorisation du patrimoine architectural et historique ; le développement économique y compris le tourisme ; le logement ; l'offre de services à la population ; la mobilité ; l'offre culturelle ; ou encore l'environnement dans sa dimension transversale.

Les principes de cette politique ont été approuvés en Commission Permanente du 16 décembre 2016. **Les travaux de l'Assemblée des territoires permettront de définir plus précisément ses modalités de mise en œuvre, dont le cahier des charges.**

La Région souhaite en effet que l'Assemblée des territoires puisse faire part de ses attentes et apporter sa contribution sur ce sujet, notamment sur les questions suivantes :

- Comment renforcer l'attractivité de ces Bourgs-Centres dans le domaine du développement économique et de l'emploi ?
- Quelles fonctions doivent-ils assurer vis-à-vis de leur territoire de proximité ?
- Par quels moyens peut-on renforcer la qualité du cadre de vie des populations, notamment en ce qui concerne l'habitat et les services ?
- Quelle place peuvent-ils prendre dans le domaine de la transition écologique et énergétique ?
- Quelles méthodes d'approche pour bâtir un projet global de valorisation et de développement ?



© Patrice Thébaud

2 Le tourisme expérientiel :

Le tourisme expérientiel, que l'on appelle également tourisme créatif, est une nouvelle pratique en plein essor. Il se définit comme une forme de tourisme impliquant l'apprentissage de la culture du territoire visité. Le touriste « créatif » recherche une forme d'interactivité avec le territoire, il désire connaître les façons de vivre de ses habitants et accéder à des endroits inédits et peu visités dans les circuits touristiques classiques.

Cette nouvelle pratique, en plein développement, a vocation à enrichir le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs, qui sera présenté à l'Assemblée Plénière de juin 2017.

La saisine de l'Assemblée des territoires permettra d'alimenter et d'enrichir la réflexion régionale en abordant les questions suivantes :

- Qui sont les acteurs publics et privés, à mobiliser pour faire émerger, consolider et développer des expériences touristiques « créatives » ?
- Quels sont leurs rôles respectifs et leurs complémentarités ?
- Quelles sont les collaborations possibles entre ces acteurs et comment les encourager ?

3 Les circuits alimentaires de proximité en restauration collective :

La Région accompagne de façon croissante le développement et la structuration des circuits courts et de proximité dans le cadre d'une politique plus large en faveur d'une agriculture durable et d'une alimentation de qualité.

Dans le cadre du Schéma régional de développement économique, d'internationalisation et d'innovation (SRDEII) adopté le 2 février dernier, la Région a mis les circuits de proximité et l'alimentation au cœur de son volet agricole et comme axe de développement fort de l'agriculture.

A partir de l'état de l'existant en matière d'alimentation locale, une contribution de l'Assemblée des Territoires est ainsi attendue à partir du premier trimestre 2018, afin de préciser :

- l'état de l'existant (outils, méthode, projets, formation,...) en matière d'alimentation locale en région ;
- les outils (guide, plate-forme, logistique, etc...) et moyens (humains, organisationnels,...) nécessaires / attendus pour démultiplier les initiatives réussies ;
- des propositions pour mettre en réseau les initiatives locales (partage d'expériences, gain d'efficacité, changement d'échelle...).



© Antoine Darnaud

4 Usages numériques et collaboratifs et développement territorial :

La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée mène une politique active dans le domaine du numérique, tant sur les infrastructures que sur le développement des usages, le soutien à la filière numérique, la diffusion du numérique dans l'économie, la formation, la recherche, l'éducation...

Le Plan régional Très Haut Débit et les dispositifs définis dans son « Initiative numérique » en sont les meilleures illustrations.

Confortée par les attentes exprimées lors de l'Assemblée des territoires du 4 novembre dernier

dans le cadre de l'atelier « Nouveaux modes de travail », la Région a déjà lancé un Appel à manifestation d'intérêt sur les tiers lieux (cf détail page suivante).

Sur ce sujet, il est demandé à l'Assemblée des territoires de faire des préconisations sur les conditions de réussite de lieux favorisant l'économie collaborative.

Celles-ci, attendues pour septembre 2017, permettront d'éclairer les termes d'une future intervention régionale.

écoute

Retour sur les premières contributions de l'Assemblée des territoires



Les premiers travaux menés par l'Assemblée des territoires ont déjà porté leurs fruits.

En effet, sur la thématique du numérique, ils ont permis par exemple de mettre l'accent sur des attentes particulières concernant le développement de « tiers lieux ».

Depuis plusieurs années, de nouveaux espaces de travail collaboratif ont fait leur apparition : les tiers lieux. Ils offrent ainsi aux « travailleurs mobiles » des locaux et des infrastructures de communication.

La Région souhaite accompagner cette dynamique. Et suite aux préconisations de l'Assemblée des territoires, elle a ainsi lancé, en décembre dernier, un appel à manifestation d'intérêt (AMI) qui vise à collecter les projets de création ou d'extension de tiers lieux ainsi que les besoins des porteurs de projet.

Cet AMI a pour objectif de recenser les besoins des territoires et porteurs de projets des tiers lieux, afin de définir de futures aides de la Région en faveur de leur développement. Un appel à projet pourrait par exemple être envisagé.

Il a été clôturé le 17 mars dernier. Une centaine de dossiers a été reçue, pour 140 propositions de création ou d'extension de tiers lieux. Ce qui démontre tout l'intérêt porté par les territoires à cette initiative.

Cet exemple illustre la portée du travail mené par l'Assemblée des territoires : agir aux plus près des territoires pour accompagner au mieux leurs besoins et soutenir les innovations qu'ils portent.



© Frédéric Scheiber

